

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 avril 2023

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le dix-huit avril deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	13	
- votants :	13	
Convocation en date du :		Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
14 avril 2023		Absents excusés : RODAMEL Karine
Affichée le :		Secrétaire de séance élu : BERNONVILLE Yves
14 avril 2023		

N° 2023D206	REFACTURATION EXTENSION BTS P. "RTE DE COTTANCE" - PROP. SCI JOUVENCE
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Extension BTS P. "RTE DE COTTANCE" - prop. SCI JOUVENCE pour le projet d'une maison individuelle.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL réalise ses travaux pour le compte de ses adhérents. Pour ce projet, la participation à ces travaux est de l'ordre de 4.897,90 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, pour faire supporter ce coût au propriétaire SCI JOUVENCE, représentée par M. Maxime ROCHETTE – 49 Rue de la Jouvence – 42210 MONTROND LES BAINS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECISE de faire supporter au propriétaire, SCI JOUVENCE représentée par M. Maxime ROCHETTE, les frais relatifs à l'extension du réseau pour son projet de maison individuelle.

DIT que le montant de ces travaux est fixé à 4.897,90 €.

DIT que le recouvrement de la somme dûe, soit 4.897,90 €, sera exécuté par émission d'un titre de recettes, via le SGC de Feurs.

Le Secrétaire de Séance
Yves BERNONVILLE



ROZIER EN DONZY, le 27/04/2023
Signé : le Maire, Didier BERNE

